17 février	state and g	No 657 s. e. — Arr			17 avril — Nº 239 a. E. — Arrêté fixant les points de stockage à l'intérieur
		ges extérieurs de l'A		264	pour les produits de la campagne 1942-43
6 mars		No 980 s. E. — Arı fixant les modalités	rêté général.		22 avril No 247 nom. — Arrêté autorisant la modification par surcharge de
•		de l'huile d'arachide	s ·	265	la quotité de certains timbres fiscaux 277
20 mars	•	No 1155 s. E. — Ari appliquant à divers l	ots de maîs		22 avril - Nº 248 a. E. — Arrêtê prescrivant la déclaration obligatoire des
		du Togo et du Dahor rations de péréquation		265	stocks de certains produits 277 28 avril — No 260 a. E. — Arrêté fixant le
23 mars	*****	No 1192 s, E. — Ara abrogeant divers arrê			mode de vente de certaines den- rées de première nécessité pendant
	•	les prix nu-bascule, et F. O. B. des prod	loco-magasin	,	le mois de mai 1943 278
28 mars		tation de la campagn No 1252 s. e. — Décis	ie 1943, •	266	28 avril — Nº 261 A. E. — Arrêté prescrivant la déclaration obligatoire des
20 mais	2,310	étendant au Togo la du capitaine des doua	compétence		stocks de café et suspendant provi- soirement la campagne d'achat. 278
an ri		tions au Dahomey .	·	267 -	28 avril . — No 262 Aoro. — Arrêté portant fer- meture de la campagne d'achat du
. 29 mars		No 1293 s, E. — Ar abrogeant les déléga	itions accor-		Cacao
		dées en matière de p aux chefs des colon	ies et terri-		Divers
29 mars	,	toires	rêtê général	267	PARTIE NON OFFICIELLE
		accordant délégation de prix et stocks au colonies et territoire	ix chefs des	267	Avis et communications
4 avril	/**** <u>*</u>	No 1349 a. p. — Ar créant une inspection	rêté général générale du		Avis de concours (commis d'administration) 283
6 avril		travail de l'A. O. F.	et du Togo.	267	Domaines
o witte		No 1376 s. E. — Artificant les attributions central des groupem	s du comité	* ,	PARTIE OFFICIELLE
•	٠	sionnels coloniaux de et du Togo	: I'A, O. F.	268	·
6 avril	Record	No 1377 s. E Ar	rêté général	400	ACTES DU POUVOIR CENTRAL
		fixant les conditions nement des groupem sionnels coloniaux de	ents profes-		Justice
8 avril	*	et du Togo No 1406 r. — Arrêté g		270	Nº 251 Cab. — Par arrêté du commissaire de France au Togo en date du :
		mentant le financemer ges commerciaux ext	it des échan-	265 -	24 avril 1943. — Est promulguée dans le territoire
9 avril	,	No 1439 A. P. — Ar portant application au	rêté général	:,	du Togo, l'ordonnance du 29 janvier 1943 sur l'exer- cice des attributions précédemment dévolues au garde
•		communes-mixtes de et du Togo des dis	PA. O. F.		des sceaux, ministre de la justice.
		l'ordonnance du 14 relative à la reprise	mars 1943	,	LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, HAUT-COMMISSAIRE 'DE FRANCE
		nement des assemb		274	- RÉSIDANT EN ÁFRIQUE FRANÇAISE,
10 avril		No 1460 p. — Arrêté go un poste de secrétaire	énéral créant	,	ORDONNE:
		Togo		274	ARTICLE PREMIER. — Sauf dispositions contraires d'une ordonnance, le haut-commissaire de France rési-
	ACT	ES DU POUVOIR I	LOCAL		dant en Afrique française statue sur toutes les af- faires pour lesquelles les lois et règlements attri-
1943				` 1	buaient compétence au garde des sceaux, ministre
10 avril		Nº 222 DOM. — Arrê aux particuliers le c	concours des	B#	de la justice. ART. 2. — Toutes dispositions contraires à la pré-
10 avril		agents du service to No 226 r. — Arrêté fi		275	sente ordonnance sont abrogées.
		d'acceptation des mon ses dans les caisses p	publiques au-		ART, 3. — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.
10 avril		torisées à les admê Nº 228 c. r. r. — Arrê	té rappörtant	276	Alger, le 29 janvier 1943.
		les arrêtés nº 758 c. décembre 1942 et nº	г. т. du 29 30 т. г. du	·	H. GIRAUD.
<i>,</i> , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		9 janvier 1943 relatit annexe du chemin d	e fer (exer-	45c	Réfugiés alsaciens et lorrains
12 avril		cice 1943)	té fixant la	276	Nº 252 Cab. — Par arrêté du commissaire de France au Togo en date du :
,		composition de la com nique spéciale donnan	it avis sur le		24 avril 1943. — Est promulguée dans le territoire
46		retrait ou la suspension de conduire		276	du Togo, l'ordonnance du 30 janvier 1943 relative au classement des réfugiés alsaciens et lorrains et
16 avril		No 236 A. E. — Arrêt à l'essence les opérati		224	portant création d'un comité d'études et d'action